

**Déclaration Force Ouvrière
Réunion des délégués du personnel de l'ETNP
01 septembre 2009**

Monsieur,

La représentativité

Pour Force Ouvrière il n'y a pas d'autre solution que l'abrogation de la loi sur la représentativité issue d'une position commune CGT/CFDT/MEDEF, qui a toutes les allures d'un troc dont le gouvernement à bénéficier à plein en y insérant la modification du temps de travail et donc à terme la mise à mort des 35 heures.

Les idéologues des 2 confédérations signataires ont joué la carte de la simplification du paysage syndicale pour y accroître leur influence. Finalement quoi de plus sain puisqu'à terme cette influence bénéficiera aux salariés.

Pas si sûr en fait. Et la presse nationale relaie à la une les résultats de cette loi inique en faisant l'énoncé des dégâts collatéraux et annonçant la mort de certains.

Mais pire encore on y lit les lettres ouvertes de militants de terrains dont celle de Xavier Mathieu, délégué Continental qui après s'être battu, non pas pour concentrer son influence mais pour sauver son emploi et ceux de ces collègues fustige l'attitude des signataires de la position commune en les traitant de « bon qu'à frayer avec le gouvernement, à calmer les bases. Ils ne servent qu'à ça ses racailles ».

Nous ne pouvons que comprendre sa colère et s'inquiéter. S'inquiéter car la posture des signataires de la position commune ne sert finalement qu'à une chose c'est discréditer le mouvement syndical dans son ensemble. On est maintenant au casino et même les prétendus « unitaires et démocratiques » se sont assis à la table de la roulette ou le jeu consiste à assurer la survie d'une marque plutôt que des valeurs au service du progrès social.

Cette loi empêche désormais un groupe de travailleurs d'organiser leurs luttes sans avoir au préalable fait allégeance aux 2 ou 3 seuls survivants voulus par cette loi. Qu'en est-il de la liberté et l'indépendance ?

A l'heure où la crise commence seulement à révéler ses dégâts en terme d'emplois, de pouvoir d'achat ; ou pas encore terminée elle révèle déjà les pratiques scandaleuses des banquiers et les bonus aux traders ; à l'heure en somme où les travailleurs et singulièrement les cheminots ont besoin de syndicats forts et unis FO mettra tout en œuvre pour l'unité derrière les valeurs d'indépendance et de liberté et de revendications.

L'accord salarial

Voilà qui illustre parfaitement bien nos différents propos sur la représentativité. L'argument choc que les technocrates du signataire majoritaire de la position commune ont livré à leurs militants pour les sortir de l'embarras : « la loi sur la représentativité évitera que des syndicats minoritaires signent de mauvais accords pour les salariés ».

Alors qu'ils nous expliquent pourquoi un syndicat minoritaire, qui représente moins des 30% exigés par la loi pour signer un accord, signe un accord salarial qui offre royalement 0,3% d'augmentation aux cheminots.

Mais surtout qu'ils nous expliquent (alors qu'ils ont tous écrit sur le sujet) pourquoi ils n'ont pas dénoncé cet accord. Ils le pouvaient sans difficulté.

On a en fait assisté à un grand numéro de Guignol où l'UNSA a joué le rôle de Guignol et les autres celui du gendarme qui tape sur la tête de Guignol. Mais soyez rassuré ils ont œuvré pour l'unité syndicale et se sont finalement bien entendu avec la direction.

Mais le plus important c'est ce qu'ils ne vous ont pas dit : augmentation des énergies : +12,4%, augmentation des loyers : +2,9%, alimentation +6%, transports : +6,6% !

Les mesures de l'entreprise ?

- ✓ Elle « oublie » que la majoration de la prime de fin d'année, faisait partie des mesures déjà annoncées et sensées compenser la perte de notre régime spécial de retraite !
- ✓ Elle « oublie » que la suppression de la position 3 est avant tout une adaptation à la valeur légale du SMIC
- ✓ Elle « oublie » que la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat ne concernera que très peu d'agents ... surtout du fait du calcul à la baisse de l'indice de la consommation !

Même écarté de la table des négociations Force Ouvrière continue de revendiquer :

- + 5 % de rattrapage depuis l'accord RTT ;
- 400 € par cheminot : somme identique au versement à l'Etat des bénéficiaires 2008 ;
- La prime de travail de tous les sédentaires, alignée sur le code prime 3 ;
- L'attribution des chèques repas à tous les cheminots ;
- Le bénéfice des chèques transports (50 % des abonnements au transport collectif comme à Paris ou une compensation des coûts d'essence pour les cheminots obligés d'utiliser leurs véhicules personnels).

Eurostar

Alors que ce sujet concerne éminemment les cheminots de l'ETNP on ne peut que regretter la coïncidence de cette réunion des délégués du personnel avec celle de la concertation spécifique qui se tient en ce moment.

Que ce soit pour les ADC ou les ASCT, Eurostar fait partie d'un parcours professionnel valorisant au sein de la SNCF. Cette filialisation va remettre en cause ce cheminement professionnel et interdire à l'avenir l'accès à des roulements actuellement « *ouverts à tous* ». Les cheminots détachés dans cette entité bénéficieront encore de leurs droits ; en revanche, ils devront exercer leur métier dans un carcan dédié uniquement au produit Eurostar. Et même si l'agent était volontaire mais qu'il soit jugé « perturbateur » il serait purement et simplement éjecté d'Eurostar, sans qu'il ne soit fait mention des garanties disciplinaires ! Cette stratégie d'entreprise n'a pour but que de vider les emplois à Statut de la SNCF, car, à court terme, cette nouvelle entité n'embauchera que des personnels régis par la future Convention Collective Nationale !

Mais le sujet Eurostar concernerait-il que les éventuels volontaires ? Il y a fort à parier que non, tant l'entreprise tient sous silence l'avenir de la prime complémentaire et donc la rémunération à terme de tous les conducteurs.

Nous avons pu lire ici ou là : « nous sommes opposés à la création de l'EF Eurostar mais nous défendons les droits des volontaires ». C'est une façon de voir, remarquez quand il n'y a plus rien à défendre ça fait tout de suite moins de travail. Pour Force Ouvrière il n'y a pas d'équivoque ; on ne peut pas laisser l'entreprise, au motif de l'arrivée de la concurrence, dépecer la SNCF.

Pour Force Ouvrière la seule alternative est de conserver la spécificité d'une grande entreprise de service public qui allie à la fois les garanties sociales des cheminots et un savoir faire inégalé au service de la sécurité et du confort de ses usagers au sein d'un GIE cohérent et efficace.

Autrement dit si l'entreprise s'entête à vouloir créer son monstre à deux têtes il faudra bien que les « représentatifs » proposent une réponse à la hauteur de l'enjeu !

Jamais de OUF avec la sécurité...

Pour un conducteur le cadre REX est un outil essentiel, tout comme le partage d'expérience entre collègues. Il permet le rafraichissement des connaissances, le maintien de celles-ci, la remise en question de pratiques personnelles, l'humilité nécessaire à la pratique de notre métier.

Mais si vous me dites « il y a eu tant de carré franchis ces X derniers mois, le délit d'habitude ça suffit ! La sécurité est l'affaire de tous », quel est le message ? Que dois-je en retenir dans ma pratique quotidienne ?

Un beau vernis « corporate » mais sur un tableau blanc ! Sans doute un rédacteur prompt à plaire à sa hiérarchie mais finalement assez peu soucieux du management de la sécurité. Ajoutons l'épisode de la manœuvre d'un train depuis la cabine de réversibilité sans essai de frein préalable...

On avait déjà eu le droit au couplet sur le temps de travail des conducteurs, une nouvelle fois les conducteurs sont stigmatisés par leurs propres collègues, cette fois sur leur capacité à exercer leur métier dans le respect des règles.

Qu'ont fait les conducteurs pour mériter d'être impunément mis au pilori à toute occasion ? Etrange esprit d'équipe, vous en conviendrez.

Le management de la sécurité est pour Force Ouvrière un secteur qui mérite mieux que l'invective ou l'approximation. Du rédacteur de ces notes ou des conducteurs, qui est le plus OUF des deux ?

Paris/Beauvais

L'été est propice au relâchement et l'axe Paris/Beauvais n'a pas échappé à la règle, malgré les agressions. Vous avez fait un pari risqué en diminuant dangereusement les accompagnements qui n'étaient déjà pas à la hauteur.

Que se serait-il passé en cas d'agression ?

Nous ne vous ferons pas l'offense de vous rappeler les règles en matière de sécurité, en particulier les devoirs de l'employeur et la manière dont sa responsabilité peut être engagée.

Les vacances sont finis et vous pourrez compter sur Force Ouvrière pour que ce sujet revienne à l'ordre du jour, à ce titre nous réclamons :

- Une étude indépendante sur l'exposition au cannabis
- L'étanchéité des cabines de conduite (le système « clim » ayant échoué)
- L'accompagnement systématique de tous les trains ayant connus des difficultés
- L'information des CHSCT et des élus DP sur les mesures prévues, et leur résultat
- Le retrait systématique des salariés des qu'ils signalent une situation à risque
- Un CHSCT commun ACT/ADC avec le médecin de région

Si certaines mesures nécessitent du temps il y a urgence à garantir la sécurité des agents. Si nous croyons encore au dialogue pour résoudre des problèmes qui ne manqueront de ressurgir à la rentrée, le fil de notre patience est désormais ténu.

RHR réduits

La réglementation autorise les RHR réduits en roulement. Ayant un caractère le plus exceptionnel possible ils seront de toute façon soumis à la consultation des CHSCT afin de garantir les conditions de travail des agents lors des changements de service.

La réglementation permet, dans des circonstances accidentelles et imprévisibles, la réduction du RHR.

Par contre la réglementation exclue le montage de RHR réduits systématiques pour les agents du banal en dehors des cas cités ci-dessus.

Nous ne doutons pas que cet aspect est connu et parfaitement appliqué par les services de commandes des UP de l'ETNP.

Pourtant nous pensons qu'un rappel des règles ne serait pas inutile et permettrait d'éviter d'éventuels cas litigieux dans l'avenir.

Fonctionnement de l'instance DP

L'instance est désormais en place depuis 6 mois et à la demande de FO une réunion spécifique a eu lieu. Il est temps que vous fassiez part de vos propositions pour que cette instance puisse fonctionner correctement et permettre aux élus de remplir leurs missions dans le respect de la législation.

Pour Force Ouvrière toutes les propositions seront bonnes à entendre des lors qu'elles n'auront pas pour conséquence de limiter ou entraver le rôle et les missions des élus.

En tout cas il y a urgence à trouver des solutions pour que nous n'ayons pas à user des dispositions législatives pour vous faire connaître les réclamations individuelles ou collectives.